# COMMUNIQUE DE PRESSE

Dijon, le 22 juillet 2022

Les professionnels de santé de l’Auxois-Morvan agissent ensemble pour la santé des habitants de leur territoire

**Un nouveau contrat de partenariat engage plus de 60 professionnels de santé aux côtés de l’Agence Régionale de Santé Bourgogne-Franche-Comté et de l’Assurance Maladie de Côte-d’Or (CPAM), au service des 33 000 habitants de l’Auxois-Morvan.  La cinquième communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) de Côte-d’Or est lancée.**

Adapter leur organisation aux besoins de la population et améliorer les conditions d’exercice des professionnels de santé : tels sont les grands enjeux des communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS). Ces CPTS regroupent les professionnels d’un même territoire engagés à leur initiative dans un projet de santé.

Une cinquième communauté est lancée officiellement en Côte-d’Or, ce vendredi 22 juillet, à Vitteaux.

Médecins généralistes ou spécialistes, sages-femmes, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, pharmaciens : la CPTS Auxois-Morvan fédère plus de 60 professionnels, mais aussi des établissements et structures de santé (centres hospitaliers, maisons de santé, EHPAD…) l’objectif étant également de favoriser le lien entre la ville et l’hôpital.

**Faciliter l’accès à un médecin traitant**

Le contrat signé par les professionnels, l’ARS et l’Assurance maladie, qui alloue au projet un financement pérenne spécifique, vise d’abord l’amélioration de l’accès aux soins des patients.

Il s’agit en particulier de faciliter l’accès à un médecin traitant sur un territoire où plus de 8% des patients de plus de 17 ans, n’en bénéficient pas.

Comment ? En conduisant notamment un travail de coordination pour mettre en relation les patients concernés avec les professionnels acceptant de nouveaux patients.

La CPTS s’engage également dans le développement de la télémédecine : télé cardiologie (dépistage de l’insuffisance cardiaque), télé dermatologie…

**Parcours de soins**

Autre mission prioritaire : faciliter les parcours de soins, en particulier s’agissant des personnes âgées en entrée et sortie d’hospitalisation, mais aussi en matière de santé mentale (formation sur les troubles psychiatriques pour les professionnels, communication entre équipes hospitalières, centre médico-psychologique et cercle de soins pour les prises en charge et le suivi à domicile…)

La CPTS assurera également la promotion du rôle du pharmacien-correspondant : délégation d’activités et d’actes entre médecins et pharmaciens, possibilité d’assurer le renouvellement périodique des traitements chroniques …

**Tutorat, maîtrise de stage…**

L’équipe conduira par ailleurs des actions de prévention : ateliers d’éducation à la santé dans les écoles maternelles et primaires, ateliers santé alimentation, promotion de la pratique d’activités physiques…

La communauté se mobilisera encore en faveur de la formation continue de ses professionnels et de l’attractivité de son territoire pour les jeunes : tutorat, promotion de la maîtrise de stage, ou des métiers de la santé dans les lycées et les collèges du territoire…

La CPTS Auxois-Morvan couvre un territoire de 33 340 habitants et de 158 communes de l’ouest de la Côte-d’Or :

-la **communauté de communes du Montbardois** (Montbard notamment) ;

-la **communauté de communes du Pays d'Alésia et de la Seine** : Flavigny-sur-Ozerain, Venarey-lès-Laumes, Verrey-sous-Salmaise… ;

-la **communauté de communes des Terres d'Auxois** : Epoisses, Semur-en-Auxois, Vitteaux… ;

-la **communauté de communes de Saulieu** : La Roche-en-Brénil, Saulieu…

-la partie ouest de la **communauté de communes du Pays d'Arnay** (Liernais notamment).

**Près de 94% de la population de Côte-d’Or désormais couverte par une CPTS**

Avec ce 5ème projet de CPTS dans le département, 93,6% de la population Côte-d’Orienne vit sur un territoire offrant cette organisation des soins.

Les quatre autres CPTS de Côte-d’Or sont la CPTS Centre 21 ; la CPTS Pays d’Or ; la CPTS 21/52 et la CPTS Sud Côte-d’Or.